

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Début : 19h30

Fin : 21h53

Secrétaire de séance : Florence Berry

Membres du conseil municipal	PRESENT	ABSENT/ EXCUSE	POUVOIR
Patrick LABAYLE, Maire	X		
Florence BERRY, Adjointe	X		
Nicole CHANFREAU, Adjointe	X		
Antoine ROQUE, Adjoint	X		
Christine RONCALLI, Conseillère	X		
Marilys BIRAC, Conseillère	X		
Valérie BOISSELIER, Conseillère	X		
Nathalie CARRASSET, Conseillère	X		
Bernard TANNOUS, Conseiller		X	Christine Roncalli
Stéphane SPELEERS, Conseiller		X	
Stéphanie JADOT, Conseillère	X		
Damien ROCHET, Conseiller	X		
Romain LAMY, Conseiller		X	

### ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

#### **I. DELIBERATIONS**

1. Budget communal - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023
2. Budget communal - Vote du budget primitif 2023
3. Budget irrigation - Tarifs des redevances
4. Budget irrigation - Vote du budget primitif 2023

#### **II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS**

1. Présentation des dossiers en cours par les adjoints
2. Informations

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 29 Mars 2023 (reporté au prochain conseil municipal)

**VOTE :**    *Pour*        *Contre*        *Abstention*

**Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :**

- **Motion de soutien au centre hospitalier du Sud Gironde et de défense de l'équité d'accès aux soins de la population du territoire**

**VOTE : 11 Pour 00 Contre 00 Abstention**

Conformément à l'article 93 de la loi du 2019-1461 du 27 décembre 2019, les communes établissent un état de l'ensemble des indemnités versés aux élus, lequel est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget. Monsieur le Maire remet un exemplaire de cet état à l'ensemble des conseillers.

## I. DELIBERATIONS

### 1. Budget communal - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il revient chaque année dans le cadre du vote du budget, de fixer les taux d'imposition de la fiscalité directe locale. Ces taux seront appliqués aux bases déterminées par les services de la Direction régionale des finances publiques.

Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité.

Pour rappel, les taux des deux taxes appliqués en 2022 étaient les suivants :

TAXE FONCIERE BÂTIE .....	36.41 %
TAXE FONCIERE NON BÂTIE.....	69.05 %

Pour un produit fiscal attendu en 2022 de 347 213 €.

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Pour 2023, les bases d'imposition prévisionnelles sont les suivantes :

- TAXE FONCIERE BÂTIE .....	926 600 €
- TAXE FONCIERE NON BÂTIE .....	54 600 €
- TAXE D'HABITATION ((résidences secondaires + logements vacants).....	42 781 €

Le produit fiscal attendu s'élève à 381 040 €, soit une augmentation de 33 827 € qui est la conséquence de la variation des valeurs locatives.

La commission finances propose de maintenir les taux car les ménages sont déjà assez taxés. Les taux ont déjà été augmentés en 2022.

Nicole Chanfreau propose d'augmenter le taux de la Taxe d'habitation de 13,94 % à 15% pour inciter les propriétaires à louer leurs logements vacants (mesure incitative).

M. le Maire précise que lors du recensement de 2019, sur la commune il y avait 8 résidences secondaires et 27 logements vacants. Si on modifie la taxe d'habitation avec un taux à 15 %, cela représentera un produit attendu de 4 436€ en plus. Cela paraît peu. Cependant, on ne peut pas augmenter le taux de la taxe d'habitation si on n'augmente pas la taxe foncière bâtie.

Après avoir débattu sur l'augmentation ou non de la taxe d'habitation (résidences secondaires + logements vacants), le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

**DECIDE** de fixer les taux pour l'exercice 2023 comme suit :

TAXE FONCIERE BÂTIE ..... 36.41 %  
TAXE FONCIERE NON BÂTIE.....69.05 %  
TAXE D'HABITATION (résidences secondaires + logements vacants).....13,94 %

Pour un produit fiscal attendu de 381 040 €.

**VOTE : 11 Pour 00 Contre 00 Abstention**

## 2. Budget communal - Vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget communal pour l'année 2023.

Il précise que certaines dépenses de fonctionnement sont réévaluées à la hausse. Il s'agit notamment des dépenses d'énergie (prévision d'une augmentation de + 3 pour le gaz et de + 2,5 pour l'électricité) et les dépenses d'alimentation. Concernant les frais de télécommunication, il a été convenu qu'Antoine Roque reprenne le dossier et revoie les contrats en cours.

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration d'un budget il convient de majorer les dépenses et de minorer les recettes.

En recette de fonctionnement, les dotations de l'Etat ont été mises en ligne début avril et nous avons donc les montants précis sur le budget.

En section d'investissement, il est proposé d'inscrire un emprunt de 60 000€ afin d'équilibrer le budget.

Damien Rochet demande pourquoi les éventuelles ventes de l'ancien atelier et du terrain ne figurent pas en recettes d'investissement au budget prévisionnel.

Monsieur le Maire précise qu'on ne peut pas inscrire dans le BP des ventes non réalisées.

Le Conseil municipal procède à l'examen du budget primitif 2023 de la commune qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 098 672,80 €	1 098 672,80 €
Section d'investissement	558 560,21 €	558 560,21 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 de la commune :

**VOTE : 11 Pour 00 Contre 00 Abstention**

## 3. Tarifs des redevances irrigation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur le maintien ou l'augmentation du montant de la redevance applicable en 2023.

Pour mémoire, les tarifs fixés en 2022 sont les suivants :

**HA (plein champ)** → 381,00 € soit une augmentation de 9 % par rapport à 2020  
**Robinet** → 20,00 €  
**Jardin** → 168,00 € soit une augmentation de 5 % par rapport à 2020

Considérant qu'au vu des résultats de l'exercice 2022, Monsieur le Maire propose de revoir le montant des

redevances applicables à l'exercice 2023 pour faire face aux contraintes financières relatives au coût de l'énergie, au contentieux avec VNF (le titre 2019 a été annulé par le Tribunal Administratif) et aux travaux de réparation du réseau vieillissant.

Monsieur le Maire rappelle la réunion avec l'ADHA24 et quelques irrigants sur le devenir du service de l'irrigation et le montant des redevances 2023. Sur ce budget, l'unique recette est la redevance des irrigants. Il n'y a pas de dotations de l'Etat.

Valérie Boisselier demande s'il est possible de mettre des compteurs.

Monsieur le Maire répond que cela aurait un coût important.

Monsieur le Maire précise que les propositions tarifaires ont été validées par les irrigants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants :

**Le montant H.T. des redevances facturées en 2023 pour la campagne 2022 sera fixé à :**

*HA (plein champ) → 490,00 € soit une augmentation de 28,6 %*  
*Robinet → 20,00 €*  
*Jardin → 198,00 € soit une augmentation de 17,85 %*

**VOTE : 11 Pour 00 Contre 00 Abstention**

#### **4. Vote du budget primitif 2023 – Budget irrigation**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le T.A. de Bordeaux a annulé l'avis 2019 de VNF. Les avis 2020 et 2021 ont été mandatés à VNF sur l'exercice 2022. En conséquence il faut provisionner sur ce budget la redevance 2022 et 2023.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget irrigation pour l'année 2023. Le Conseil municipal procède à l'examen du budget primitif 2023 de l'irrigation qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	79 931,00 €	79 931,00 €
Section d'investissement	61 748,60 €	61 748,60 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE** le budget primitif 2023 de l'irrigation

**VOTE : 11 Pour 00 Contre 00 Abstention**

#### **5. Motion de soutien au centre hospitalier du Sud Gironde et de défense de l'équipe d'accès aux soins de la population du territoire**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la motion de soutien au centre hospitalier du Sud Gironde et de défense de l'équipe d'accès aux soins de la population du territoire.

Depuis plusieurs mois, les élus du territoire s'inquiètent de l'avenir de l'offre de soins sur l'hôpital SUD GIRONDE.

Le CH Sud Gironde, grâce à la dynamique de son projet d'établissement et la mobilisation de ses équipes, a recruté 36 médecins ces deux dernières années.

Le CH Sud Gironde comme tous les autres Centre Hospitalier a recours à des intérimaires.

Ce recours va être limité par la loi Rist adoptée en 2021 et son application a été décalée au 3 avril afin de

laisser du temps aux hôpitaux publics après les pertes de personnels accentuées par le Covid. Du temps oui mais pas des solutions.

Il est impératif de lutter contre le « mercenariat » de certains médecins intérimaires, qui grève largement les budgets hospitaliers, par l'exigence de rémunérations supérieures à ce que prévoit la réglementation.

Cependant l'annonce de la mise en application de la loi, sans processus de transition, limitée aux seuls établissements publics de santé, a été suivie de défections en chaîne de personnels intérimaires inscrits sur les plannings d'avril et mai, ceux-là même qui permettent la continuité de fonctionnement des services.

Malgré la mobilisation du bureau des affaires médicales et des équipes médicales pour faire face, des services essentiels de l'hôpital ne pourraient plus être garantis à compter du 3 avril 2023 :

- Les urgences connaîtraient plusieurs ruptures de soin (fermeture totale de 24h) en l'état actuel des prévisions ;
- Les blocs opératoires seraient également affectés de plusieurs fermetures ;
- La maternité serait également être dans l'impossibilité de garantir un accueil 24h/24 plusieurs fois par semaine à compter de cette date.

Ces annonces confirmées en conseil de surveillance du 29 mars 2023 ont renforcé les inquiétudes du personnel, de la population et des élus.

Dans un contexte plus général de problématiques de ressources médicales dans les hôpitaux, les élus de la commune de Saint-Pierre-de-Mons réaffirment la nécessité du maintien de l'ensemble des services du CH SUD GIRONDE de Langon, dont la maternité et la chirurgie. L'hôpital de CH SUD GIRONDE est le seul recours en proximité du territoire et la pierre angulaire de l'offre de soins hospitalière comme libérale.

Toute réduction de cette offre nuirait gravement à l'équité d'accès aux soins. Le territoire entend bénéficier d'une « égalité d'accès aux soins ».

Face à ces risques nous redemandons à ce que l'on donne des moyens au CH SUD GIRONDE de fonctionner avec des emplois pérennes, et non avec des intérimaires. Seuls les financements et l'hôpital publics peuvent garantir une permanence des soins en nuit profonde sur nos territoires ruraux à faible densité de population et éloignés à plus de 30 minutes des grandes agglomérations.

Face à ces risques nous demandons à ce que des réquisitions soient faites pour maintenir et garantir l'accès aux soins et le maintien des services essentiels, dont les urgences et la maternité.

-----

Monsieur le Maire précise que la présentation de cette motion au conseil municipal fait suite au conseil communautaire. M. Guillem est très inquiet, la situation est préoccupante. Le bâtiment est en mauvais état (65 millions d'euros de travaux à prévoir).

Marilys Birac précise également qu'il y a un manque de personnel, de moyens mais aussi, des fermetures de lits et des reports d'interventions.

Monsieur le Maire précise que ce qui a été envisagé au conseil communautaire, c'est que toutes les communes délibèrent et qu'une manifestation sera organisée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour adopter la motion telle que présentée ci-dessus.

***VOTE : 10 Pour 00 Contre 01 Abstention***

## II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

- Point sur les dossiers en cours par les adjoints

Florence Berry :

- Problème d'une personne pour percevoir ses indemnités journalières avec la Pro BTP suite au décès de son employeur
  - Coordonnées point d'accès aux droits + MDSI données à cette personne

Nicole Chanfreau :

- Aménagement de la cour
  - Les travaux de plantations seront réalisés pendant les vacances de Pâques.
  - Proposition de Yannis pour peindre le mur et dessiner des formes géométriques avec les mêmes couleurs que celles déjà existantes sur le mur de la maternelle
  - RDV demain midi avec la directrice et la mosaïste pour savoir où sera installée la mosaïque
  - Retour positif des enfants suite à l'installation des bancs.

Antoine Roque :

- a représenté Monsieur le Maire à l'assemblée Générale des Maires.
  - incivilités et agressions envers les élus de plus en plus importantes
  - organisation du SDIS : points d'amélioration au niveau de la coordination
  - pression démographique : Z.A.N. (Zéro Artificialisation Nette) – balance à charge et non à décharge
  - Bordeaux Métropole : ZFE (mise en œuvre en 2024/2025).
  - taux de participation relativement important à cette assemblée générale
  - de plus en plus de démission de maires par an
- Matinée nature propre (sans cheval)
  - le jeudi après-midi, nature propre avec les enfants (retour positif des enseignants)
  - le samedi un peu moins de monde mais de nouvelles personnes, beaucoup de jeunes
  - 2 m3 de déchets ramassés (moins de déchets qu'auparavant)
  - voir pour faire évoluer la matinée nature propre : proposition de changer le jour, le mettre un dimanche ou un samedi après-midi + prévoir un atelier déchets avec le SICTOM pour la prochaine édition en octobre et mettre dans la boucle les chasseurs
- Site internet
  - Stéphanie Jadot demande à Antoine Roque s'il a pu prendre contact avec le formateur pour le site internet. Relance faite par Antoine Roque mais pas de réponse du formateur.
  - Nicole Chanfreau propose que la formation soit réalisée un mercredi après-midi avec la participation d'un élu et d'un agent du secrétariat.

Valérie Boisselier fait part d'un problème de propreté au niveau des logements d'Aquitanis situés sur la route du bas. Le Maire répond qu'il y va régulièrement et est en contact avec le gestionnaire. Mais les résultats ne sont pas satisfaisants.

- Informations
  - 08 Mai à 11h30 : commémoration.
  - 09 juin : désignation des électeurs pour les sénatoriales.
  - 30 Juin fin d'après-midi : inauguration de l'atelier.  
A ce sujet, Monsieur le Maire invite les élus à réfléchir au dessin de la plaque qui sera apposée sur le bâtiment.

- Questions diverses

- Valérie Boisselier demande par rapport au logo de la commune qui commence à circuler sur les mails et qui ressemble beaucoup à celui de la communauté de Communes. Antoine Roque répond que c'était une proposition en attente de validation.
- Nathalie Carrasset demande qu'une réunion avec Antoine Roque et Stéphanie Jadot soit organisée par rapport à leur délégation. Proposition le 14 Avril à 18h30.

La séance est levée à 21h53.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers Municipaux